Fiche Signalétique (SDS)

Amérique du Nord (États-Unis et Canada)

Révision date: 2018-05-31

RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* Peach Lactone
Numéro de produit utilisés par les entreprises: GUDL
Autres moyens d'identification: Non disponible

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisations: Liquide organique
Restrictions d'utilisation: Aucune identifiée

Identificateur du fournisseur:

Fabricant / Fournisseur:
EMERALD KALAMA CHEMICAL LIMITED
Dans Road
Widnes
Cheshire WA8 0RF
Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0) 151 423 8000. FAX: +44 (0) 151 423 8127.

Pour plus de renseignements sur cette FDS: e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Classification des produits chimiques:

Non classé dangereux dans aucune classe de danger GHS selon le document américain 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et la réglementation sur les produits dangereux du Canada (WHMIS 2015).

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme(s) de danger: Sans objet
Mentions d'avertissement: Sans objet
Mention(s) de danger: Sans objet
Mention(s) de conseils de prudence: Sans objet
Informations supplémentaires: Danger pour le milieu aquatique - chronique Catégorie 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Risques ne figurant dans aucune autre classification:

Dangers physiques non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance:

Composant dangereux n'a pas trouvé sous objet réglementations.
Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

Description des premiers soins:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau: Laver soigneusement la région contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire: Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Classe d'inflammabilité NFPA: IIIB

Agents extincteurs:

Agents extincteurs appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

Agents extincteurs inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Ce produit n'est pas consídéré comme un risque d'ncendie, mais il brûle s'il est enflammé. Le contenant peut se percer lorsqu'il est exposé à de la chaleur extrême (suite à l'augmentation de pression).

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloisonné, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau

non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Limites d’exposition professionnelle (OEL): Limites d’exposition non applicables.

Contrôles de l’exposition:

Contrôles d’ingénierie appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnatti, OH, 45240-1634, États-Unis.) (http://www.acgih.org/home.htm).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

Protection des yeux et du visage: Porter du matériel de protection des yeux.
Protection de la peau et du corps: Porter des gants protecteurs. Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.
Protection respiratoire: Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.
Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Liquide	**pH:**	Non disponible
Apparence:	Clair	**Densité relative:**	0.94
Odeur:	Caractéristique	**Coefficient de partage (n-octanol/eau):**	3.6 (OECD 117)

Seuil olfactif:	Non disponible	**Pourcentage volatile (poids):**	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Soluble	**Composés organiques volatiles (VOC):**	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	**Point d'ébullition °C:**	297-300 °C
Tension de vapeur:	Non disponible	**Point d'ébullition °F:**	567-572 °F
Densité de vapeur:	Non disponible	**Point d'éclair:**	113 °C (235 °F)
Viscosité:	Non disponible	**Température d'auto-inflammation:**	256 °C (493 °F)
Point de fusion / Point de congélation:	-13 °C (9°F)	**Inflammabilité (solide, gaz):**	Sans objet (liquide)
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	**Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:**	**LFL/LEL** Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		**UFL/UEL** Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible		

Autres informations: Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucun connu.

Stabilité chimique: Ce produit est stable.

Risque de réactions dangereuses: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: Sources de chaleur et de combustion excessives.

Matériaux incompatibles: Éviter les bases fortes et les oxydants.

Produits de décomposition dangereux: Oxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Susceptible d'irriter les yeux.

Peau: Peut causer une légère irritation cutanée.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion: L'ingestion peut entraîner une irritation.

Symptômes/effets, aigus ou retardés: Irritation

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DL50 Oral rat : >5000 mg/kg. D'après les données de matières similaires. DL50 Cutanée rat : >2 000 mg/kg. D'après les données de matières similaires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Cancérogénicité: Non listé en tant que cancérogène et non réglementé par le CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). UNDECAN-4-OLIDE: Les études de mutagénicité ont produit des résultats négatifs à la fois in vivo et in vitro.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). UNDECAN-4-OLIDE - RÉFÉRENCES CROISÉES : Étude par voie orale de toxicité pour le développement, rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé), toxicité maternelle = 1000 mg/kg de poids corporel/jour ; NOAEL (dose sans effet nocif observé), toxicité pour le développement = 1000 mg/kg de poids corporel/jour.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). UNDECAN-4-OLIDE - RÉFÉRENCES CROISÉES : Étude avec dose répétée, voie orale, rats : dose sans effet toxique indésirable (NOAEL) >1 000 mg/kg/jour.

Danger par aspiration: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

Écotoxicité: Toxicité pour les poissons d'eau douce : La concentration CL50 pouvant provoquer une intoxication aiguë est > 10-100 mg/l d'après les données de matières similaires. Toxicité pour les invertébrés d'eau douce : La concentration CE50 pouvant provoquer une intoxication aiguë est >1 à 100 mg/l d'après les données de matières similaires.

Persistance et dégradation: D'après les données de matières similaires, est présumé facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation: Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol: Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Autres effets nocifs: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Dans le but de l'évacuation des déchets, ce produit n'est pas défini ou désigné dangereux par les dispositions actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261). Incinérer les résidus sous forme liquide (i.e. tel que le produit est fourni) dans une installation d'incinération dûment autorisée (homologuée) et conformément aux règlements en vigueur. Ne pas se débarrasser des liquides à une décharge.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: N/A

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissement

Classe(s) de danger relative au transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A
Catégorie de danger canadienne TDG: N/A
Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A
Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A
Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: N/A

Dangers environnementaux:

Polluants marin: Sans objet
Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:

Sans objet

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur: Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis; Quantité à déclarer (RQ):

Sans objet

Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à-l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

Proposition 65 de Californie:

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations et législation du Canada:

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

Réglementation	Statut
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES:	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des susbstances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y

Réglementation	Statut
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
États-Unis Toxic Substances Control Act (TSCA):	Y

Europe REACh (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACh ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACh. Les informations REACh concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACh différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS Révision date: 2018-05-31

Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):

Santé: 1 **Inflammabilité:** 1 **Danger physique:** 0 **Protection Personnelle :** X

Classement NFPA (National Fire Protection Association):

Santé: 1 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité:** 0

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)
N/A: Sans objet
N/E: Non établi
STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques reliés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :
Service de conformité des produits
Emerald Performance Materials, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683

États-Unis